Consultation du Public par Voie Electronique
« Loi Industrie verte »

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un élevage de 40 000 emplacements pour les volailles Commune de Saint-Morel présentée par l'EARL GOUBLE Sylvain

Présentation de la demande

- Projet d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses sur la commune de Saint-Morel, hameau de Corbon, site de la Demoiselle
- Demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL Gouble Sylvain déposée le 10 juin 2026
- Projet soumis à une consultation du public par voie électronique (CPVE)
- Consultation conduite par une commission d'enquête

Les commissaires enquêteur(e)s

- Nomination d'une commission composée de quatre commissaires enquêteur(e)s
 par ordonnance du Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne,
 - Cathy Lemoine, Présidente
 - Hélène Sorrant-Rabeuf, Titulaire
 - Olivier Cozeret, Titulaire
 - Frédéric Pierrot, Suppléant
 (en cas d'empêchement définitif d'un des membres de la commission)

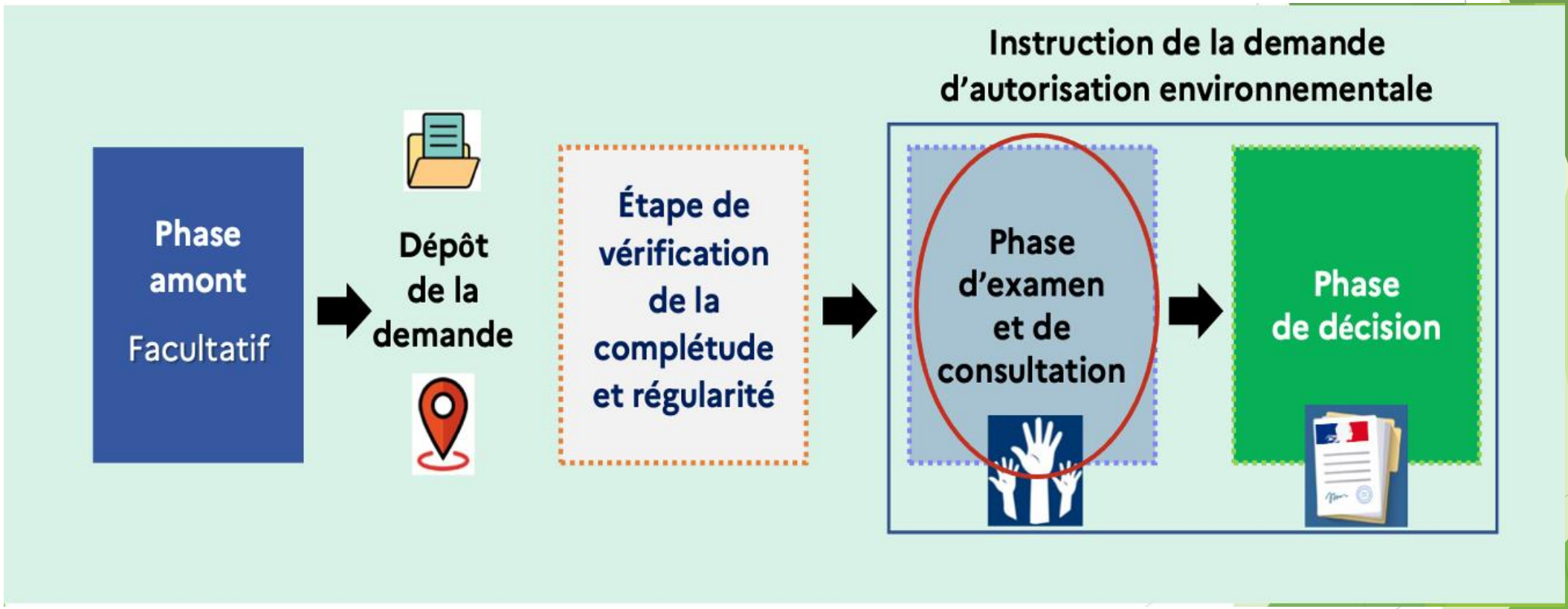


- Le commissaire enquêteur est un tiers indépendant et impartial, qui veille à la bonne information du public

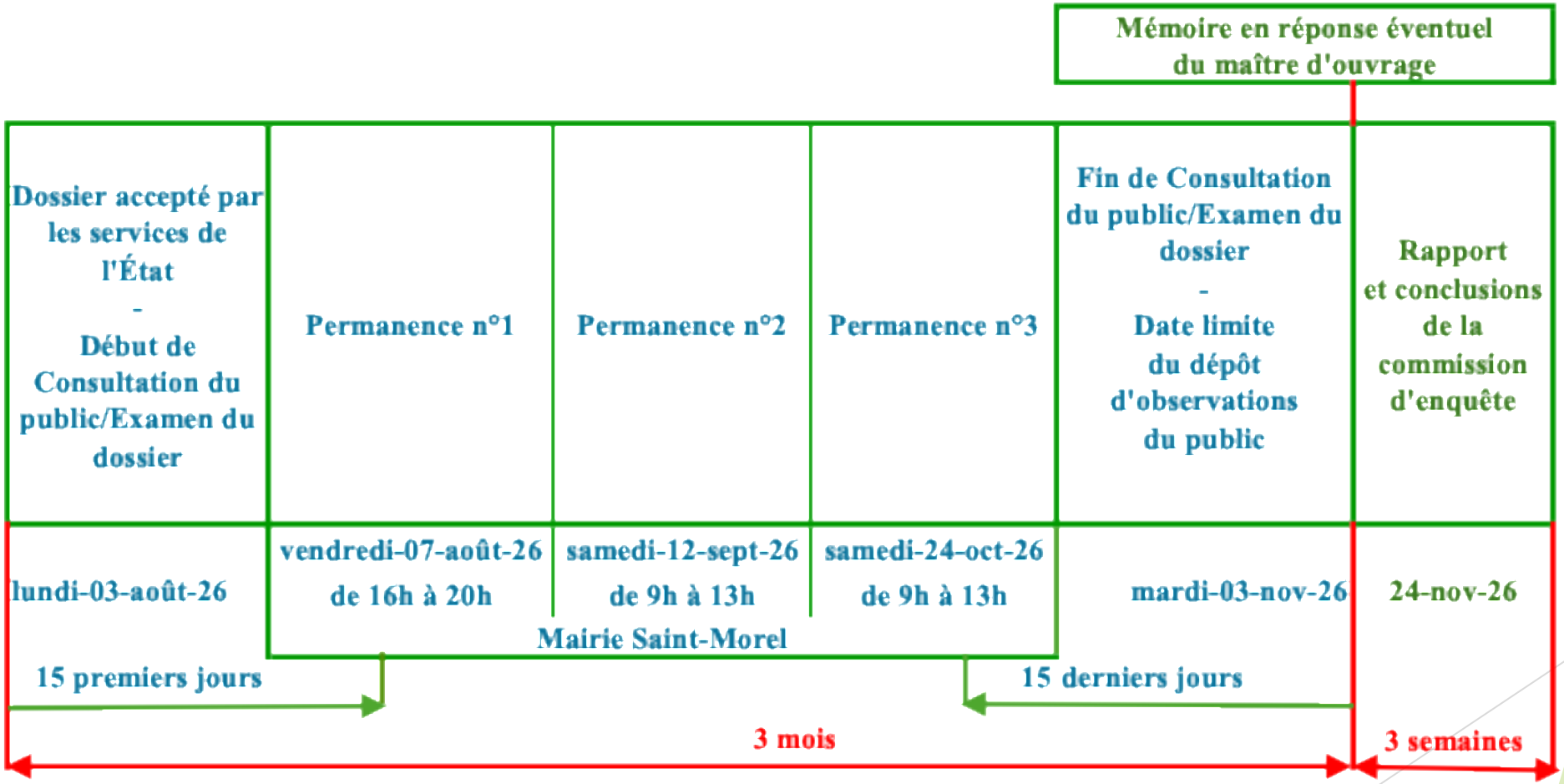
Déroulement de la procédure CPVE

- Fait suite à la Loi « Industrie Verte » (23/10/23)
- Pour toute demande d'autorisation environnementale déposée à compter du 22 octobre 2024
- En lieu et place de l'enquête publique traditionnelle
- Procédure accélérée : instruction par les services de l'Etat et consultation du public en même temps
- Durée de la phase instruction/consultation = 3 mois
- Tenue de 3 permanences en mairie de Saint-Morel

Panorama des étapes de la procédure



CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
PROJET DE POULAILLER DE 40 000 POULES PONDEUSES
Maître d'ouvrage : EARL GOUBLE Sylvain



Phase examen et consultation

- Le public peut déposer ses observations
 entre le 3 août et le 3 novembre, qui sont visibles
 par tous sur le site Internet « Registre dématérialisé »
- Les services de l'Etat, les organismes consultés et les
 collectivités rendent leur avis sur le projet :
 ces avis sont publiés sur le site Internet dédié au projet
- Le maître d'ouvrage répond au fur et à mesure
 aux observations du public

Consultation des services et collectivités

Service/Collectivité	Date saisine	Date d'avis	Date limite avis	Délai réglementaire (en jours)	Date réception avis	Délai de réponse (en jours)	Date publication registre
Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)	02-juil-26	**02-sept**	31-août	60	03-sept	63	03-sept
Agence Régionale de Santé (ARS)	02-juil-26	**05-août**	16-août	45	05-août	34	05-août
Direction Départementale des Territoires (DDT)	06-juil-26	**07-août**	20-août	45	10-août	35	10-août
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	06-juil-26	**06-juil**	04-sept	60	10-août	35	10-août
Municipalité de SAINT-MOREL	02-juil-26	**31-août**	31-août	60	07-oct	60	24-oct
Municipalité DE MONTHOIS	02-juil-26	-	31-août	60	-	-	Pas d'avis du conseil municipal
Municipalité DE LIRY	02-juil-26	-	31-août	60	-	-	Pas d'avis du conseil municipal
Municipalité DE MONT-SAINT-MARTIN	02-juil-26	-	31-août	60	-	-	Pas d'avis du conseil municipal
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)	06-juil-26	-	04-sept	60	-	-	Pas d'avis du conseil communautaire

Modes d’expression du public

- Registre dématérialisé :
 https://www.registre-dematerialise.fr/7457
- Courriel :
 consultation-du-public-745@registre-dematerialise.fr
- Courrier adressé à :
 Mme Cathy Lemoine – Présidente de la commission
 Mairie - 12, grande rue 08400 SAINT-MOREL
- Au cours des permanences en mairie :
 Retranscrites sur le registre dématérialisé

Sur le registre dématérialisé

- Consultation :
 - de toutes les dates programmées
 - du dossier complet
 - des avis des services pendant l'instruction
 - des observations du public
 - des réponses du porteur de projet
- Dépôt des observations par le public